

CONSEIL NATIONAL DES
CHARGEURS DU CAMEROUN



CAMEROON NATIONAL
SHIPPERS' COUNCIL

DIRECTION GENERALE
B.P. 1588 DOUALA
TEL: 33 43 67 67 FAX: 33 43 70 17
www.cncc.cm

HEAD OFFICE
P O BOX. 1588 DOUALA
TEL: 33 43 67 67 FAX: 33 43 70 17
info@cncc.cm

CIRCULAIRE N° 1721 /DG/CNCC DU 22 JUN 2016

**RELATIVE A LA FACTURATION DES PRESTATIONS DE PESEE DES
CONTENEURS EMPOTES A L'EXPORTATION.-**

Conformément aux résolutions issues des concertations entre les pouvoirs publics, les chargeurs et les détenteurs agréés des instruments de pesée des marchandises, les prestations de pesée des conteneurs empotés à l'exportation seront facturées suivant les conditions ci-après :

- 1) Le coût maximal de la pesée par conteneur et par tonne est fixé ainsi qu'il suit:
 - De 0 à 15 tonnes : 4 000 FCFA HT
 - De 16 à 24 tonnes : 8 000 FCFA HT
 - Supérieur ou égal à 25 tonnes : 15 000 FCFA HT
- 2) La pesée soumise à paiement est celle donnant lieu à l'obtention de la masse brute totale du conteneur incluant l'ensemble des passages du camion vide et chargé ;
- 3) L'opération de pesée objet du paiement concerne uniquement un conteneur.
- 4) La facturation de la pesée d'un conteneur n'exclut pas la facturation supplémentaire d'éventuelles prestations de manutention ou de logistique complémentaires nécessaires à la pesée du conteneur, conformément aux tarifs prévus par la réglementation en vigueur.

Les pouvoirs publics attachent du prix au respect scrupuleux des engagements convenus entre les parties, tels que rappelés dans la présente circulaire.

Douala le 22 juin 2016


Le Directeur Général
AUGUSTE MBAPPE PENDA